Présentation de l'avis « Promouvoir le tourisme durable dans les Outre-mer » et de la résolution, contribution du CESE aux Assises des Outre-mer

Plénière du Conseil économique social et environnemental dédiée aux Outre-mer

PUBLIÉ LE 28/03/2018

Dans un contexte mouvementé au sein des Outre-mer, après les événements de Guyane en 2017 et à l'heure de la crise actuelle à Mayotte, le Conseil économique social et environnemental (CESE) a décidé de consacrer une plénière pour présenter deux textes : **une résolution portant contribution du CESE aux Assises des Outre-mer, avec les grandes priorités pour les Outre-mer et un avis centré sur le tourisme durable, sur le changement de modèle de tourisme dans les Outre-mer**.

Une résolution pour fixer des priorités claires concernant les Outre-mer

A la lumière des derniers événements, le CESE rappelle que l'avenir des Outre-mer mérite un engagement fort de la nation pour réussir cette transition historique vers de nouveaux modèles de développement durable, respectueux des spécificités des territoires et des ultramarin.e.s**. Le CESE revient dans sa résolution sur 7 chantiers prioritaires : santé, logement, jeunesse, égalité femmes-hommes, transition numérique et écologique, biodiversité, développement économique.**

Pour découvrir la résolution dans son intégralité

Un avis pour une réorientation des modèles touristiques des Outre-mer vers une plus grande durabilité

Aux avant-postes des effets du réchauffement climatique, les Outre-mer ont une double responsabilité : protéger ces patrimoines uniques tout en adaptant leurs économies touristiques. Le CESE souhaite voir évoluer le modèle des Outre-mer vers un tourisme durable, « *qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels, futurs en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil* » (définition de l'Organisation mondiale du tourisme).

L'ambition de cet avis n'est pas d'opposer tourisme balnéaire et tourisme durable, mais de recenser les pistes permettant la mutation du secteur touristique ultramarin vers des modèles plus durables. Pour le CESE, la réorientation des modèles touristiques des Outre-mer suppose tant une volonté politique forte mais aussi la mise en place de financement à la hauteur des ambitions de la transition.

Le tourisme durable doit permettre une valorisation des territoires et de leur richesse naturelle, il est pour le CESE essentiel, en prenant le contre-pied d'un tourisme balnéaire uniforme, de **mettre l'identité des territoires au cœur des stratégies du tourisme différenciées pour chaque collectivité**.

L'impulsion des Outre-mer vers un tourisme durable nécessite un engagement fort de l'État tant au niveau interministériel qu'à l'échelle locale en associant les professionnel.le.s du tourisme, les chambres consulaires et des citoyen.ne.s pour co-construire les

stratégies et plans du tourisme durable. **Le CESE propose pour assurer le dialogue des parties prenantes du tourisme l'organisation de Forums stratégiques du tourisme durable et un pilotage** d'Atout France via la création d'un pôle Outre-mer.

Le CESE souhaite également que cet engagement fort de la part de l'Etat soit accompagné d'un engagement financier au travers de la nouvelle configuration d'Atout France, « France tourisme ingénierie » en associant la Caisse des dépôts et consignations et la future Agence nationale des territoires. Le CESE souhaite alors qu'Atout France accompagne les collectivités et les acteurs privés dans l'élaboration de projets en faveur du tourisme durable. Le tourisme durable doit pour le CESE être favorisé avec u**ne bonification des taux d'aide à l'investissement sur la base de critères de développement durable**.

Enfin, cette mutation profonde du modèle touristique des Outre-mer doit s'appuyer sur une participation pleine et entière des populations de ces territoires. **Le CESE préconise ainsi que l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) et le Museum national d'histoire naturelle (MNHN) organisent des sessions d'information pédagogique** pour les populations, les élu.e.s et les professionnel.le.s du tourisme, en partenariat avec l'Agence française de la biodiversité et les collectivités territoriales.

Rapporté par le président de la Délégation à l'Outre-mer Jean-Étienne ANTOINETTE (Groupe de l'Outre-mer) et Joëlle PRÉVOT-MADÈRE (Groupe des entreprises), la résolution portant contribution du CESE aux Assises des Outre-mer est présenté au nom du Bureau du CESE.

Rapporté par Inès BOUCHAUT-CHOISY (Groupe de l'Outre-mer), cet avis sur le tourisme durable s'inscrit dans les travaux de la délégation à l'Outre-mer, présidée par Jean-Étienne ANTOINETTE (Groupe de l'Outre-mer). Ils ont été votés lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 28 mars.

La résolution a été adoptée en plénière avec 159 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

L'avis a été adopté en plénière avec 173 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026